



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question orale n° 390

Texte de la question

M. Yves Fromion rappelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur l'installation des téléphones « mains libres » dans les véhicules automobiles. Il lui a posé le 20 janvier 2003 une question écrite sur ce sujet et n'a toujours pas obtenu de réponse. Depuis, le projet de loi sur la violence routière a été adopté par l'Assemblée nationale et le sujet du téléphone mains libres y a été débattu. De plus, l'article 4 du décret n° 2003-293 du 31 mars 2003, relatif à la sécurité routière et modifiant le code de procédure pénale et le code de la route, a autorisé l'utilisation du kit dit « mains libres » et rend cette question encore plus d'actualité. Actuellement, la généralisation de ce dispositif se heurte à l'absence de standardisation des équipements mis sur le marché. A chaque modèle de téléphone correspond pratiquement une connectique différente. Cela contraint l'utilisateur à changer son kit mains libres en même temps que son téléphone. Le coût d'une telle opération est évidemment dissuasif et entrave l'utilisation généralisée des dispositifs mains libres. C'est la raison pour laquelle il apparaît indispensable que les pouvoirs publics, soucieux de la sécurité routière, se préoccupent sans tarder de l'instauration par les fabricants de téléphones portables d'une connectique normalisée afin de permettre la généralisation sur les véhicules automobiles de dispositifs téléphoniques mains libres. Il serait tout aussi opportun que les fabricants français de voitures soient incités à généraliser les précâblages nécessaires à l'installation des téléphones mains libres. Ainsi serait offerte à nos concitoyens une alternative positive à la contrainte qui leur est par ailleurs légitimement imposée au titre de la sécurité routière. Aussi, il lui demande quelles initiatives elle compte prendre pour répondre aux exigences de la situation.

Texte de la réponse

STANDARDISATION DES DISPOSITIFS TÉLÉPHONIQUES DANS LES AUTOMOBILES

M. le président. La parole est à M. Yves Fromion, pour exposer sa question, n° 390, relative à la standardisation des dispositifs téléphoniques dans les automobiles.

M. Yves Fromion. Madame la ministre déléguée à l'industrie, je suis heureux de pouvoir évoquer aujourd'hui avec vous un sujet important à propos duquel je vous ai adressé un courrier il y a quelque temps, et qui concerne la vie quotidienne de nos concitoyens.

La loi sur la violence routière récemment adoptée prévoit de sanctionner les conducteurs qui utilisent leur téléphone portable lorsqu'ils sont au volant de leur véhicule. Malheureusement, cette interdiction, nous sommes obligés de le constater, est difficile à faire respecter dans la réalité. Pour beaucoup de nos concitoyens, notamment dans le monde rural, le téléphone portable est en effet devenu un instrument quotidien, il est même souvent un outil professionnel. Il faut prendre en compte cette réalité. S'il était opportun que le Gouvernement cherche à interdire l'utilisation du téléphone au volant, source de danger dans la circulation automobile, nous devons dans le même temps nous efforcer de trouver les moyens pour permettre une utilisation rationnelle de

cet appareil incontournable pour beaucoup.

Dans le courrier que je vous ai adressé, je demandais que le Gouvernement prenne une initiative en direction des fabricants de téléphones portables, tout comme d'ailleurs en direction des constructeurs automobiles, en vue de normaliser les kits de branchement. Le possesseur d'un téléphone portable pourrait ainsi l'installer sur tout type de véhicule, ce qui lui éviterait, quand il change de téléphone portable, d'engager des dépenses considérables pour acheter un nouveau dispositif mains libres. Si l'industrie automobile a su réaliser d'énormes progrès en matière d'équipements, si les interconnexions sont désormais plus aisées, il semble que nous n'ayons pas encore pris conscience de l'intérêt qu'il y aurait à faire en sorte que tout utilisateur de téléphone portable puisse connecter son téléphone dans son véhicule facilement afin de l'utiliser sans gêne, ni entrave, ni risque pour la circulation.

En clair, le Gouvernement entend-il inciter les fabricants de téléphones et les constructeurs automobiles à trouver une solution pour que l'interdiction d'utiliser son téléphone portable au volant, qui a été décidée de façon tout à fait raisonnable et responsable par le Gouvernement, ne soit pas perçue comme une brimade ou une forme de régression par nos concitoyens ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à l'industrie.

Mme Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'industrie. Monsieur le député, il est exact que vous m'aviez écrit et qu'il ne vous a pas été répondu en temps. Je vous remercie de votre compréhension, mais je vous prie néanmoins de m'excuser pour ce délai. J'ai d'ailleurs saisi mes services pour que de pareils retards ne se reproduisent plus.

Les téléphones mobiles sont fabriqués dans le monde entier et il n'existe, vous le savez, aucune norme ni européenne, ni *a fortiori* mondiale, concernant la connectique qui permet leur utilisation dans les voitures. D'aucuns iraient même jusqu'à estimer que l'offre d'accessoires qui sont associés aux appareils fait partie des critères de différenciation entre les fabricants. Cette situation peut effectivement constituer un frein à l'achat de kits mains libres.

Néanmoins, je puis vous assurer que le Gouvernement entend mener une action incitative et favoriser l'utilisation du kit mains libres et cela de plusieurs façons.

Tout d'abord, par le cadre juridique, que vous avez d'ailleurs vous-même rappelé. Ensuite, par une meilleure standardisation des adaptateurs. C'est ainsi que sont désormais disponibles sur le marché des kits mains libres qui s'adaptent à la majorité des mobiles grâce à des connecteurs livrables séparément pour tous les appareils. Enfin, par le recours à des technologies sans fil. Il existe aujourd'hui sur le marché des kits mains libres qui fonctionnent avec la technologie Bluetooth qui ne nécessitent ni câblage ni installation particulière dans les voitures. Il s'agit d'un petit appareil qui se branche sur l'allume-cigare et qui fonctionne avec tous les téléphones mobiles Bluetooth du marché. Presque tous les constructeurs proposent aujourd'hui dans leur gamme - ou proposeront dans les mois à venir - des téléphones utilisant cette technologie.

La relation de dépendance entre un modèle de téléphone mobile et un kit mains libres particulier tend donc à disparaître, grâce à cette nouvelle technologie, que le Gouvernement encourage, et qui devrait améliorer sensiblement la situation.

M. le président. La parole est à M. Yves Fromion.

M. Yves Fromion. Madame le ministre, la prise de conscience des responsables politiques et des fabricants des équipements que nous venons d'évoquer est importante, parce que le téléphone portable est devenu aujourd'hui un élément indispensable de la vie de nos concitoyens. Il aurait été illusoire de se contenter d'édicter une interdiction que l'on ne savait ou pas être en mesure de faire respecter.

Le Gouvernement donne ainsi un bon exemple de sage gestion des affaires de notre pays. Madame la ministre,

je vous en remercie.

Données clés

Auteur : [M. Yves Fromion](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 390

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4141

Réponse publiée le : 4 juin 2003, page 4370

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 juin 2003